

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sans avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	UN AN..... 3 fr 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

19 Juin — Vote par la Chambre, d'un crédit de 1,500,000 fr. destiné à combattre l'invasion des sauterelles en Algérie. Continuation de la discussion sur le tarif des douanes.

20 Juin — Les derniers courriers du Tonkin disent que l'envoi de renforts importants sont nécessaires pour éviter des événements graves.

— Clôture du congrès des architectes et distribution des récompenses.

— Triple suicide à Bolbec (Seine-Inférieure).

21 Juin — Réunion à Paris, du dixième congrès socialiste de l'Union fédérative du centre, aux cris de : « Vive la Sociale. »

— Grève générale des employés des tramways à Bordeaux ; nombreux conflits, arrestations.

— Terrible accident sur la Meurthe, à Jarville près de Nancy. Une barque montée par sept personnes chaviré par suite d'un coup de vent. Cinq personnes sont noyées.

22 Juin — M. Maurice Lasserre, député de Tarn et Garonne, développe à la Chambre son interpellation sur

l'affaire de la mélinite. Après avoir, dans sa réponse, posé la question de confiance, le ministre de la guerre se rallie à un ordre du jour qui est voté par 326 voix contre 130.

— Le Sénat repousse la proposition adoptée par la chambre et tendant à dégrever de l'impôt foncier, les champs ensemencés en blé au printemps.

23 Juin — Manifestation tumultueuse des coiffeurs, place de la Madeleine, à Paris.

— Départ de l'escadre française pour la Russie.

— Agitation des garçons bouchers à la bourse du travail, rue Jean-Jacques Rousseau.

24 Juin — Inauguration des fêtes données à Versailles en l'honneur du général Hoche.

— Triple suicide à Niort, d'une mère de famille et de ses deux enfants.

— Suicide d'un jeune homme d'environ trente ans dans l'église Saint-Honoré, de Passy, au moment de la célébration d'un mariage.

— Explosion de machine rue de Bagnole à Paris. Trois victimes.

25 Juin — Grève des ouvriers boulangers à Paris.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Mardi dernier, le Conseil municipal de Dammartin a été convoqué afin de se prononcer sur l'opportunité de l'établissement d'une canalisation nouvelle pour alimenter d'eau une partie de l'avenue de la gare, autrement dit le chemin vicinal n° 1.

Trois jours avant, la commission des eaux, après avoir employé deux longues séances, à étudier la question s'était séparée sans prendre de décision.

Plusieurs demandes ayant été adressées à la municipalité, par des propriétaires riverains de la route, dans le but d'obtenir des concessions, il s'agissait de savoir s'il y avait lieu d'établir la canalisation sur un parcours de 130 mètres afin de donner satisfaction à tous les intéressés moyennant une dépense de 650 francs, ou de restreindre cette canalisation à un parcours de 20 ou 25 mètres.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé du projet et avoir pris connaissance des demandes faites à la municipalité, vote « l'amorce d'une nouvelle canalisation sur le chemin vicinal n° 1 en laissant à la commission des eaux le soin de déterminer la longueur des prolongements qui seront concédés au fur et à mesure des demandes prenant pour base d'appréciation les intérêts de la ville. »

— La Société de secours mutuels de Dammartin a célébré mardi dernier sa fête patronale avec l'éclat accoutumé. Dès dix heures, deux cent cinquante membres de cette association assistaient à la messe dite à leur intention, par M. l'abbé Bridou, dont la parole sympathique et le talent oratoire

eurent le don de charmer, pour ainsi dire, son nombreux auditoire.

Un banquet fraternel réunissait à midi une centaine de convives qui, pendant le repas, ne cessèrent d'échanger les propos les plus aimables et les plus réjouissants.

M. Hémar, président de la Société après avoir fait couler à plein verre le pétillant champagne, prononça quelques paroles encourageantes pour la mutualité Dammartinoise et exhorta les membres présents à s'efforcer de mettre en action les principes de la véritable fraternité.

MOSUSY-LE-NEUF

La Compagnie d'assurances *la Mutuelle de Seine-et-Marne* vient d'accorder une subvention de cinquante francs à la caisse de la Compagnie de sapeurs-pompiers de Mosusy-le-Neuf, pour l'entretien de son matériel.

VER

Des élections complémentaires auront lieu à Ver le 5 juillet prochain, pour nommer trois conseillers municipaux, en remplacement de MM. Cholet et Vaillant Denis, décédés, et de M. Bataille démissionnaire.

Le scrutin sera ouvert à la Mairie, de 8 heures du matin à 2 heures du soir.

MORTEFONTAINE

On écrit au *Journal de Senlis*:

La gendarmerie de Senlis vient de procéder à l'arrestation du nommé Maurice Pastré, ouvrier plombier, âgé de 29 ans, qui s'était porté à un attentat à la pudeur contre une jeune fille de douze ans.

SAINT-SOUPPLETS

Un nommé Alphonse Piettre, âgé de 25, charretier, demeurant à Saint-Soupplets, ayant chassé en temps prohibé et avec collets, le 7 juin dernier,

fut poursuivi pour ce fait et traduit devant le tribunal correctionnel de Meaux. La prévention n'ayant pas été suffisamment établie, l'inculpé a été acquitté.

MESNIL-AMELOT

Le 22 juin dernier le nommé Achille Vandevelde, sujet belge, se reposait paisiblement sur le milieu de la grande rue du Mesnil-Amélot, lorsque le garde champêtre s'avisait de venir troubler son repos pour le conduire au violon. Notre homme étant en complet état d'ivresse, se laissa lourdement conduire, mais sans opposer de résistance et il ne tarda pas à se rendormir dès qu'il fut déposé en cet endroit.

Vers quatre heures, l'agent policier s'étant rendu au corps de garde pour remettre son hôte en liberté ne fut pas peu surpris en voyant que l'oiseau avait pris son vol, après avoir dévissé la serrure. Notre garde se mit à la recherche du fugitif qui s'était à son avis trop pressé de recouvrer sa liberté et il eut l'heureuse chance de le remettre le lendemain entre les mains de la gendarmerie de Dammartin, afin de ne pas s'exposer à une nouvelle déconvenue de la part de son pensionnaire.

Actuellement, le malheureux Vandevelde apprend à ses dépens, à la prison de Meaux, ce qu'il en coûte de dévisser la serrure du violon du Mesnil-Amélot.

FAITS DIVERS

UN ASSASSIN CÉLÈBRE

On vient de mettre en liberté, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, le fameux chef d'une bande de brigands, Nocchia, qui a vécu soixante ans dans la prison de Nisida.

Nocchia a tué, pendant sa vie de brigand, une vingtaine de personnes; dans la prison, il a tué un prêtre, son confesseur et un médecin.

Détail piquant: ce fameux Nocchia avait été condisciple de Léon XIII au collège de Montefiascone, et comme c'était un excellent mathématicien, le directeur du collège l'avait chargé de donner des leçons à ses jeunes camarades.

CURIEX CALCUL

Le budget de la France, en billets de banque de mille francs empilés les uns sur les autres, formerait une hauteur plus grande que celle de la tour Eiffel.

Voici la démonstration de cette proposition:

Mille billets de mille francs font un million et ont une hauteur de dix centimètres (on peut s'en assurer avec un livre de 2,000 pages, soit 4,000 feuillets); donc 40 millions auraient une hauteur de 4 mètres; 400 millions une hauteur de 40 mètres; 4 milliard ou 4,000 millions une hauteur de 400 mètres.

Trois milliards auraient la hauteur de la tour Eiffel: 300 mètres.

Le budget, qui est de trois milliards et demi pour faire bonne mesure, présenterait donc, en billets de banque de mille francs, une hauteur de 350 mètres, soit 50 mètres de plus que la tour Eiffel.

C'est beau le calcul!

UNE DÉCOUVERTE

On vient de découvrir dans la commune de Besson (Allier) une caverne préhistorique de l'époque glaciaire, renfermant des instruments en silex et en corne, et des ossements d'animaux et d'hommes. Des fouilles vont être entreprises.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

17193

CB :

8916

SHAS



0 000000 089166

LE DROIT DU PÈRE

M. A. Vacquerie écrit dans le *Rapport* :

Un de nos lecteurs se plaint du fait suivant :

En 1885, une femme mourait, laissant une jeune fille âgée de douze ans. La loi faisait le père tuteur.

Mais ce père était tel que le conseil de famille demanda sa révocation.

On fit une enquête. Elle fut écrasante. Le père fut révoqué et remplacé par le grand-père.

C'est chez les grands-parents que la fille a vécu depuis six ans, par eux qu'elle a été nourrie, élevée et soignée. Le père ne s'est jamais occupé d'elle.

Aujourd'hui, elle a dix-huit ans et est demandée en mariage.

Le jeune homme convient sous tous les rapports au tuteur et au conseil de famille.

Mais il faut le consentement du père.

Il le refuse.

Et alors le mariage est impossible.

Notre correspondant, qui est l'oncle de la mariée, est indigné. Et comme son indignation a raison !

— Comment ! voilà un père, si peu père qu'on a dû lui arracher sa fille, et il reste assez père pour qu'elle ne puisse pas se marier sans son consentement ! Si la loi veut cela, la loi est stupide. Il faut la changer. Celui à qui on a dû arracher sa fille n'a plus le droit sur elle. Dégradé comme tuteur, il est dégradé comme père. Celle qui fut sa fille ne l'est plus, et il serait monstrueux qu'il pût l'empêcher d'être heureuse.

DÉNICHEURS DE NIDS

Trois gamins, âgés d'une quinzaine d'années, cherchaient des nids dans le jardin public de Mascara (Algérie). A

la vue d'un gendarme, homme de 65 ans, qui poursuivait d'autres gamins attrapant des oiseaux avec de la glu, ils descendirent de l'arbre sur lequel ils étaient montés, suivirent le gendarme en se dissimulant et le précipitèrent dans un trou plein d'eau. Ils assistèrent à l'agonie du malheureux et ne s'éloignèrent que lorsqu'il fut mort.

UNE HORRIBLE PASSION

Le *Petit Moniteur* rapporte le fait suivant :

Un cas étrange et certainement unique en son genre, vient de se produire.

Des gardiens de la paix parisiens arrêtaient il y a quelques jours, un jeune homme de vingt ans, Léon L. . . camelot, qu'ils venaient de surprendre sur un banc du boulevard de Cheby, en train de s'enlever au bras gauche, à l'aide de ciseaux, une large bande de chair. On l'emmena au commissariat et de là il fut envoyé à l'infirmerie spéciale du Dépôt, où on constata qu'il portait sur diverses parties du corps, notamment au ventre, à la cuisse et au mollet gauche, de profondes blessures semblables à celle qu'il s'était faite au bras.

Ce malheureux était obsédé, depuis six mois, par un impérieux besoin de manger de la chair de jeune fille vierge. A maintes reprises, sur les promenades, dans les squares, il avait suivi des jeunes filles, tenant tout ouvert dans sa poche un couteau à lame fine et tranchante, et cherchant une occasion de se précipiter sur sa victime pour découper un morceau de chair qu'il aurait ensuite mâché et avalé avec délices.

Par bonheur, il conservait encore assez de raison pour lutter contre cette horrible passion. Alors il pratiquait sur lui-même l'opération à laquelle le

poussaient ses instincts de cannibale. Ainsi s'expliquait ses nombreuses blessures.

Ce pauvre diable est orphelin et a été élevé par les soins de l'Assistance publique. M. le docteur Garnier, à l'examen duquel il a été soumis, l'a envoyé à Sainte-Anne.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE DAMMARTIN

BLONDEL (Émile, marchand boucher à Ivorny, est condamné à 1 fr. d'amende, pour avoir contrevenu à la police du roulage en oubliant d'éclairer sa lanterne.

DÉCOLLAS (Victor), manoeuvrier âgé de 60 ans, est un brave homme parfaitement inoffensif mais malheureusement très sensible aux coups de soleil. Ayant eu la singulière idée il y a quelques jours de braver la présence des représentants de la force publique, et d'entreprendre la défense des droits de la corporation des compagnons de la bouteille, se voit condamner à 5 francs d'amende et aux frais, pour ivresse publique.

Le citoyen Jeanneft (Auguste), manoeuvrier de vingt-deux ans, domicilié au Mesnil-Amelot, est condamné à la même peine, pour un délit de même nature.

CERTIFICAT D'ÉTUDES CANTON DE DAMMARTIN

Examen du 22 Juin 1894

SECTION DE DAMMARTIN

GARÇONS.

présentés : 26 — admis : 21

Maximum : 60 points

1 Marchand Gaston, Dammartin, 49 points 1/2.

- 2 Corvisier Joseph, Dammartin, 47 points 1/2.
 - 3 Descroix Georges, Mesnil-Amelot, 47 p.
 - 4 Vaillier Henri, Mesnil-Amelot, 45 p.
 - 5 Rousseau Victor, Villeneuve, 42 p.
 - 6 Gervais Charles, Juilly, 42 p.
 - 7 Creton Paul, Villeneuve, 41 p. 1/2.
 - 8 Bonnardel Henri, Moussy-le-Neuf, 39 p. 1/2.
 - 9 Beguin Julien, Thieux, 39 p.
 - 10 Marest Georges, Villeneuve, 37 p.
 - 11 Obrecht Léon, Dammartin, 36 points 1/2.
 - 12 Néry Jules, Mesnil-Amelot, 36 p.
 - 12 Patte Edmond, Mesnil-Amelot, 36 points.
 - 12 Lemarié Gaston, Dammartin, (Pension Boujard), 36 p.
 - 13 Leverdez Eugène, Dammartin, 35 points 1/2.
 - 14 Lorette Adrien, Longperrier, 34 points 1/2.
 - 15 Patoir Gaston, Saint-Mard, 34 p.
 - 18 Laire Georges, Dammartin, 33 p.
 - 18 Découen Julien, Mesnil-Amelot, 33 p.
 - 20 Vilain Victor, Mauregard, 32 points 1/2.
 - 24 Vermet Jules, Dammartin, 32 p.
- 13 élèves ont eu la mention de dessin et d'agriculture.
8 ont obtenu la mention d'agriculture seulement.

FILLES

Présentées : 22 — Admises : 15.

Maximum 70

- 1 Gosset Angèle, Vinantes, 53 p. 1/2
- 1 Pois Louise, Moussy-le-Neuf, 53 points 1/2.
- 3 Révillion Marie, Dammartin, 51 p.
- 4 Gibert Clotilde, Villeneuve, 50 points 1/2.
- 5 Legros Adeline, Moussy-le-Neuf, 49 p. 1/2.
- 3 Legrand Irma, Mesnil-Amelot, 49 p. 1/2.
- 7 Ragon Ismérie, Villeneuve, 48 points 1/2.
- 8 Francard Angèle, Villeneuve, 48 p.
- 9 Saunier Marie, Juilly, 46 p. 1/2.

40 Fillet Marie, Mesnil-Amelot, 45 points, 1/2.

41 Fouillaux Charlotte, Dammartin, (Ecole libre), 42 p. 1/2.

42 Brochart Marie, Dammartin, 42 p.

43 Loëhr Marie, Juilly, 40 p. 1/2.

44 Jeannest Jeanne, Mesnil-Amelot, 40 points.

45 Delahaye, Henriette, Mesnil-Amelot, 36 p.

3 élèves ont obtenu la mention du dessin et de l'agriculture.

ANTOINE DE CHABANNES COMTE DE DAMMARTIN

(Suite)

XII

CHABANNES RECOIT LE COLLIER DE SAINT-MICHEL

En 1467, le comte de Chabannes fut pourvu par le roi du gouvernement de la Guyenne, de la Gascogne, du Languedoc, de l'Auvergne du haut et du bas Limousin et de plusieurs autres provinces du midi, pour s'opposer aux entreprises du duc de Nemours et du comte d'Armagnac, qui avaient pris parti pour les anglais. Le roi lui donna les pouvoirs les plus étendus à l'égard des rebelles que le comte eut le droit de poursuivre ou d'absoudre à son gré. La fermeté du Grand-Maitre effraya les seigneurs révoltés qui obtinrent leur pardon moyennant leur entière soumission.

Le comte d'Armagnac y perdit néanmoins ses terres dont la confiscation fut adjugée au comte de Dammartin.

La même année 1469, Louis XI institua l'ordre de Saint-Michel, destiné à remplacer l'ordre de l'étoile du roi Jean tombé en désuétude. Le comte de Dammartin fut l'un des douze premiers chevaliers auxquels cet ordre fut conféré.

Le roi lui écrivit à ce sujet la lettre suivante, datée du 25 octobre 1460 :

« Très-cher & aimé cousin, pource que depuis n'agueres, par l'advis et dé-livération de nostre très-cher & aimé Oncle, le Roy de Sicile, de Hierusalem & d'Arragon, & nos très-chers & amez Freres, les Ducs de Guyenne & de Bour-bon, & autres de nostre sang & Grand Conseil, a esté délibéré, que nous ferions, & porterions l'Ordre de Monsieur de Saint Michel, & de nostre Compagnie & Fraternité, serions le nombre de trente-six Chevaliers; & par l'advis des susdits, avez esté eslu du nombre des douze, lesquels ont esté choisis, pour eslire le surplus & jusques audit nombre & pour un des plus grands & notables Chevaliers d'ancienne lignée, extraiçt de grandes & notables Maisons, & qui toujours avez bien & loyaument servy nos prédécesseurs & nous; & qui plus a fait & veu es armées, & aussi pour l'estat & Office de souverain Maistre d'Hôtel de France, & pour la grande prochaineté que vous avez à l'entour de nostre personne, avez esté, comme raison est, esleu pour un des principaux de laditte Compagnie; & pour ce, nous vous envoyons présentement le Collier de nostredit Ordre, par nostre aimé, & feal Conseiller & Maistre de nostre hotel, le sire de la Choletiere, afin que le pre-niez & reteniez, & que doresnavent vous le portiez en faisant le serment en présence, de bien et loyalement entre-tenir le contenu es Chapitres & articles, faits sur ce, de point en point, ainsi qu'ils sont, contenus; lequel sire de la Choletiere vueilliez croire, de ce qu'il vous en dira de par nous, comme nous mesmes; et par luy à nous, faites savoir de vos nouvelles. Signé Loys. E. L.

ÉGLISE ET PRIEURÉ - CURE DE SAINT-JEAN DE DAMMARTIN

Après avoir doté richement ce prieu-

ré et l'avoir mis en possession des reve-nus de la paroisse du lieu et de plusieurs autres chapelles, le fondateur poussa la libéralité jusqu'à abandonner au prieur de Saint-Jean, la juridiction entière, avec tous les droits seigneuriaux qu'elle comportait, sur la moitié du bourg

Une charte de l'année 1113 nous apprend qu'à cette époque, il y avait dans le prieuré de Saint-Jean-Baptiste: un prieur et six chanoines qui lui ser-vaient de vicaires. La même charte constate la donation faite par les religieux du prieuré aux habitants de Dammartin du terrain nécessaire pour l'établisse-ment du cimetière du bourg (1) de Dammartin, qui se trouva partagé en deux quartiers distincts dont l'un était soumis à la juridiction ecclésiastique et l'autre à l'autorité seigneuriale.

La population de Dammartin qui au-rait pu souffrir de cette situation anor-male parait au contraire avoir obtenu la plupart de ses franchises municipales à la faveur des rivalités qui survinrent bientôt après entre le comte et les reli-gieux dont elle eut même dans certains cas à juger les contestations.

Il est à présumer que dans le principe le principe, le prieuré de Saint-Jean jouissait, sur le bourg de Dammartin, de certains privilèges qui lui avaient été concédés verbalement et que l'usage lui fit considérer dans la suite comme régulièrement acquis. C'est du moins ce qui parait résulter des plaintes que les comtes de Dammartin portèrent pendant le XIII^e siècle, contre les cha-noines du prieuré de Saint-Jean. Pour y mettre un terme, le comte Albéric II entreprit, l'an 1185, de régler définitivement les droits des chanoines et l'acte qu'il rédigea à cet effet atteste d'une manière évidente l'influence que ces reli-gieux exerçaient encore à Dammartin

un siècle après leur établissement. Cette charte latine rapportée par Toussaint du Plessis, (2) est conçue dans ce sens:

« Il est à la connaissance de tous les habitants de Dammartin, que de nom-breuses contestations se sont élevées entre moi, Albéric, comte de Dammartin, Ernand, abbé de Saint-Martin de Ruricourt; Godefroy, prieur de l'église de Dammartin et les chanoines, au sujet de la perception des impôts sur le territoire de l'église Saint-Martin-de-Dammartin, (*Beati-Martini de Damp-martin*) des franchises du bourg et enfin du four des chanoines. »

Moi et mon épouse, la comtesse Mathilde, Renaud, mon fils, comte de Boulogne, ainsi que nos descendants, voulons faire connaître à nos contem-porains aussi bien qu'à la postérité, les conventions que nous avons faites au présent acte, d'après les dispositions de Dieu et le témoignage des habitants du bourg, entre moi, l'abbé et les cha-noines. C'est à savoir: que moi et mes participants à Dammartin, devons avoir absolument le droit de percevoir l'impôt (*teloneum*) (3) le jeudi, sur les marchands qui se présenteront sur le territoire des chanoines. Que si quelque commerçant arrive avec une voiture, du pays situé en deçà de la ligne des grandes eaux, c'est-à-dire: de la Marne, de la Seine et de l'Oise, toute coutume devra disparaître devant le droit du prieur, excepté le jeudi. Mais, si au contraire, un marchand avec ou sans voiture, vient d'au delà de la ligne indiquée, dans le bourg de Dammartin et achète ou vend quelque chose, il sera

1 — Archives de l'hospice de Dammartin.

2 Toussaint du Plessis, hist. de l'église de Meaux Tome I p. 165.

3 — Tonlieu: ce mot qui vient de la basse lati-nité, selon, teloneum, toulium, indiquait ou impôt prélevé au moyen-âge, sur les marchandises que l'on transportait par terre ou par eau.

teñu, sauf le jeudi, de payer moitié du droit au prier et l'autre moitié sera partagée entre le prier et moi ou mes ayant-droit à Dammartin »
(à suivre) E. L.

Société d'Assurances Mutuelles

IMMOBILIERES ET MOBILIERES DE
SEINE-ET-MARNE

Contre l'incendie, le chômage, l'explosion
de la poudre, du gaz et des appareils
à vapeur et électriques

DATE DE FONDATION: 1819 - SIEGE SOCIAL A MELUN

Montant des valeurs assurées: 883,000,000 f.

Montant des réserves 3,007,311 f.

**Tarifs inférieurs de 40 0/0
environ aux primes les plus
réduites des Compagnies par
actions.**

Les sinistres sont toujours payés intégralement
et comptant.

La Société ne fait pas payer à ses assurés le droit de timbre, toujours réclamé en sus des primes par les Compagnies à raison de 0 fr. 04 par 1,000 fr. de capital assuré.

Les risques d'explosion de la poudre et du gaz, les incendies provenant de l'éclairage électrique, sont assurés gratuitement.

La Société assure gratuitement sur pied les récoltes de ses Sociétaires.

LES POLICES SONT DÉLIVRÉES GRATUITEMENT

S'adresser ou écrire pour tous renseignements,
au représentant de la Société dans le canton.

M. ALLANT, place du Bourg, 3, à Dammartin



PORTRAITS-CARTES

40 francs la douzaine

PORTRAITS-CARTES ÉMAIL

très soignés

la douzaine 12 francs

Il est offert à titre de **PRIME**, au prix de 4 francs, un magnifique portrait peint à l'huile, d'une parfaite ressemblance et complètement inaltérable. Ce portrait est encadré richement sur un fond de peluche avec une belle bordure or et noir, d'une dimension de 22 cent de largeur sur 26 cent. de hauteur

On pose le Dimanche et le Jeudi de 10 heures à 4 heures.

Armand MALLET

Entrepreneur de Bâtimens

à DAMMARTIN, (S-&-M)

Plans Devis Projets

Maçonnerie, Carrelage mosaïque, Charpente en bois et en fer, Menuiserie, Serrurerie, Couverture, Fumisterie, Plomberie, Asphalte et Bitume, Ciment, Treillage en bois, Tuyaux en grès et autres, de toutes dimensions, etc.

Entourage de prairies et jardins en treillages galvanisés ou ronces avec poteaux en fer ou en bois.

Travaux en ciment artificiel, remplaçant la pierre de taille avec économie de 60 à 40 pour cent, et garantis contre la gelée.

Vente de toutes espèces de matériaux de démolitions, livrés sur mesures 24 h. après commande. Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées, Carreaux, Toiles, Pavés, Cheminées en marbre de tous styles, etc. — *Economie de 50 pour cent.*

Assainissement des habitations. Pose de lambourdes sur bitume, au même prix que celles posées sur plâtre. Parquet chêne ou sapin sur bitume, posé à bâtons rompus ou à point de Hongrie, Lambbris bitumés, trottoirs en Asphalte, Jointoiement de pavés, etc., etc.

USINE HYDRAULIQUE DU PETIT-MOULIN

A NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

Henry BERTHIER

Ingénieur agronome diplômé
de l'Institut national Agronomique

MACHINES AGRICOLES

Vente et Échange
Location, Réparations en tous genres

BICYCLES, BICYCLETES & TRICYCLES

Accessoires & Réparations

SPÉCIALITÉ DE GRAINES FOURRAGÈRES

Epurées

Céréales de semence

Graines pelagées, de fleurs et d'arbres

Arbres fruitiers et forestiers

Graines de Betteraves

à grand rendement et à grande richesse
saccharine

ENGRAIS SIMPLES & COMPOSÉS

Envoi franco de renseignements à toute
demande affranchie

Le Directeur-Gérant: **E. LEMARIE**

Dantiquet Imp. E. Lemarie.

